

**Monsieur Eric ARDOUIN**  
**Directeur Général des Services**  
**Mairie de Toulouse**  
**Toulouse Métropole**

**Objet** : Proxima - Managers de proximité

Monsieur le Directeur Général,

Pour faire suite à nos interventions lors des comités techniques de Toulouse Métropole et de la Ville de Toulouse du 6 octobre 2022, nous tenons à attirer toute votre attention sur la situation des managers de proximité.

Dans le cadre de la refonte des différents niveaux hiérarchiques présentés lors de ces instances, même si nous comprenons la volonté de nos Collectivités de clarifier les différentes situations, nous vous avons tout particulièrement interpellé sur les agents prochainement positionnés sur le premier niveau d'encadrement (responsable de cellule), composé au minimum de 5 agents.

Nous déplorons le fait que nombre d'entre eux verront les effectifs de leur équipe réduits à moins de 5 agents dans l'organisation future. Pour ces agents, une telle modification entraîne **une double perte de rémunération** :

- **La NBI d'encadrement de proximité d'une équipe** à vocation technique d'au moins 5 agents (15 points, soit environ 850€ bruts/an)
- **A terme, la majoration annuelle de 700€ bruts** (groupe de fonction « responsable d'équipe » du RIFSEEP).

**Pour notre Organisation Syndicale, une telle perte de rémunération à la seule initiative de l'Autorité Territoriale est inacceptable**, alors que ce niveau d'encadrement représente le premier maillon d'une chaîne indispensable au bon fonctionnement de nos Collectivités ; c'est bien sur ces agents que reposent la responsabilité quotidienne et le lien de confiance entre les agents d'exécution et l'ensemble de la chaîne hiérarchique.

C'est pourquoi nous vous demandons d'étudier avec pragmatisme ces situations individuelles ayant malgré tout une portée collective, en maintenant la valorisation actuellement versée à travers le groupe de fonction « responsable d'équipe » à tous les agents appartenant à un cadre d'emploi de catégorie C ayant des fonctions managériales, et ce, quel que soit le nombre d'agents encadrés.

Non pas via une IFSE modulation ayant vocation, à terme, à disparaître mais bien en continuant à reconnaître cet encadrement de proximité et à le valoriser en conséquence.

Comptant sur l'attention particulière que vous porterez à cette alerte, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Secrétaire Général FO TM-CCAS  
Nicolas REFUTIN



Le Secrétaire Général FO Ville de Toulouse  
Pascal MAYNAUD



